

Dem D

83B579

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de F 3 664 200

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'ORIGINAL PAR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

572 028 041 RCS NANTERRE

[Signature]

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 FEVRIER 2000

L'an deux mil, le dix février, à neuf heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social sis au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, à l'Auditorium, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Démission du Directeur Général,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

- Monsieur Philippe VASSOR, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jacques MANARDO, Administrateur,
- Monsieur Roger NOVEL, Administrateur.

EST ABSENT EXCUSE

- Monsieur Hervé LAURENT, Directeur Général, non-Administrateur.

Chacun des membres du Conseil d'Administration a, en entrant en séance, signé le registre de présence.

Le Président constatant que la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration d'une lettre reçue en janvier 2000 de Monsieur Hervé LAURENT lui présentant sa démission de ses fonctions de Directeur Général non-Administrateur de la Société à compter du plus prochain Conseil d'Administration et ce, pour des raisons personnelles.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Monsieur Hervé LAURENT pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chacun des membres présents du Conseil d'Administration.